

# HORAIRE DE L'ÉCOLE

HORAIRE RÉGULIER	
7 h 45 à 7 h 55	Surveillance (arrivée des autobus)
7 h 55 à 8 h 00	Entrée des élèves
11 h 29 à 12 h 47	Dîner
15 h 16	Fin des classes



HORAIRE DES MATERNELLES	
9 h 11 à 9 h 16	Entrée des élèves
11 h 29 à 12 h 47	Dîner
15 h 16	Fin des classes

Quelques règles particulières :

- **Le matin :**

Le matin, la surveillance est assurée de 7 h 45 à 7 h 55, au moment de l'arrivée des autobus.

Le service de garde est ouvert à partir de 7 h 00.

Les élèves non transportés par autobus doivent donc arriver entre 7 h 45 et 7 h 55.

- **Le midi :**

Sur l'heure du dîner, la surveillance est assurée de 11 h 32 à 12 h 47 pour les élèves inscrits au service de garde et pour ceux qui ont payé les frais de surveillance midi.

- Les élèves qui dînent occasionnellement à l'extérieur et qui ont payé les frais de surveillance midi doivent rejoindre leur groupe aussitôt qu'ils reviennent. Aucun élève ne sera toléré à flâner devant l'école.
- Les élèves qui n'ont pas payé la surveillance midi doivent rejoindre leur groupe à partir de 12 h 40. Encore là, aucun élève ne sera toléré à flâner devant l'école.

- **Après l'école :**

À la fin des classes, les élèves transportés par autobus se rendent à leur autobus aussitôt que le signal est donné.

- Les élèves qui quittent occasionnellement à pied ou avec un parent doivent se rendre devant l'école et attendre leurs parents.
- Les élèves qui quittent à pied doivent le faire immédiatement. Aucun élève ne sera toléré à flâner devant l'école.
- Nous vous rappelons que le terrain de l'école est réservé au service de garde après les heures de classe. Celui-ci ferme à 17 h 45. Les élèves qui ont le droit d'être sur le terrain de l'école doivent fréquenter le service de garde cette journée-là. Les autres enfants ne peuvent y avoir droit jusqu'à ce que les élèves du service de garde aient tous quitté.